

Vendre ou acheter de l'herbe sur pied ou récoltée

Chaque printemps, des éleveurs souhaitent vendre ou acheter de l'herbe sur pied ou récoltée. Les transactions concernent généralement de la prairie naturelle mais peuvent aussi concerner des prairies temporaires. Dans ce cas, connaître les coûts de production de l'herbe permet de contractualiser sur des bases objectives et cohérentes.

Cette note est conçue pour faciliter les transactions entre vendeurs et acheteurs.

NOTION DE PRIX PLANCHERS ET PRIX PLAFONDS

Les montants des transactions s'appuient sur la loi de l'offre et de la demande mais aussi sur le coût de production. Le prix de l'herbe sur pied doit être un compromis entre :

- un prix plancher qui doit permettre au vendeur de couvrir les charges engagées sur la prairie et de rémunérer son travail,
- un prix plafond, pour l'acheteur, au-delà duquel l'achat n'est pas économiquement intéressant. L'acheteur peut alors trouver un autre produit de valeur équivalente à un prix égal ou inférieur.

PRIX PLANCHERS 2024 : 65€/TMS en moyenne pour l'herbe sur pied.

Les prix planchers couvrent les coûts de production. Ils varient principalement en fonction du niveau de rendement mais aussi des pratiques, des prix des intrants. Ils se situent autour de :

- 50 €/TMS pour une prairie naturelle ou temporaire de longue durée.
- 80 €/TMS pour une prairie temporaire de type RGI 18 mois (tableau 1).

Tableau 1. Approche des prix planchers de l'herbe sur pied pour 3 types de prairies y compris travail (Source : Étude PEREL, Chambres d'agriculture, CUMA, 2015, actualisée en 2024)

	Prairie naturelle	RGI 18 mois (2 à 3 coupes dans l'année)	Prairie temporaire RGA + TB ou RGA/Fétuque/TB (5 ans)
Rendement (annuel) estimé	5 TMS/ha	9 TMS/ha	7 TMS/ha
Prix de l'herbe sur pied en année moyenne	50 €/TMS	80 €/TMS	60 €/TMS
Année à faible rendement (- 20 %)	60€/TMS	95€/TMS	70€/TMS
Année à fort rendement (+ 20 %)	40€/TMS	65€/TMS	50€/TMS

Remarque : Les niveaux de fertilisation et les rendements sont en lien avec les observations des réseaux d'élevage lait et viande bovine des Pays de la Loire. Pour le RGI, un apport de fumier a été intégré dans les charges de mécanisation liées à l'implantation.

Ces prix planchers prennent en compte l'augmentation des charges d'engrais, de semences, de mécanisation, etc., connue fin mars 2024.

APPROCHE DES FRAIS DE RECOLTE 2024 : 85 à 140 €/TMS

Pour ceux qui vendent de l'herbe après récolte, il est nécessaire de rajouter aux coûts de l'herbe sur pied les coûts de récolte pour aboutir à un prix de l'herbe récoltée.

L'approche se base sur les tarifs actualisés issus du BCMA* et des réseaux CUMA des Pays de la Loire. Ils ont été appliqués aux rendements habituellement observés pour chaque type de récolte observés dans les fermes de la région (tableau 2).

*BCMA : barème du Bureau de Coordination du Machinisme Agricole

Parcelles à 3kms	Ensilage	Foin	Enrubannage
Rendement par coupe	3 à 4 TMS	3 à 4 TMS	2 à 3 TMS
Soit un coût hors travail par TMS/ha	80 €/TMS (70 € à 90 €)	65 €/TMS (60 € à 70 €)	105 €/TMS (100 € à 110 €)
Temps de travail/ha	2 h 30 à 3 h 00	3 h 30 à 4 h 30	3 h 00 à 4 h 00
Coût y compris travail rémunéré à 22 €/h	100 €/TMS (90 € à 110 €)	90 €/TMS (85 € à 95 €)	130 €/TMS (120 € à 140 €)

Tableau 2. Approche des frais de récolte de l'herbe

UNE APPROCHE D'UN PRIX PLAFOND EN 2024

Le prix plafond des différents fourrages peut être estimé en calculant le coût de remplacement de l'herbe (ensilage ou foin ou enrubannage) par un mélange d'aliments simples (paille, blé, tourteau de soja, urée). La nouvelle ration est calculée avec des valeurs alimentaires (énergie, azote) et d'encombrement équivalents avec un blé à 230€/T, un tourteau de soja à 430€/T et de la paille à 100€/T.

Tableau 4. Valeurs alimentaires, prix plafonds et prix planchers pour différents fourrages récoltés (Source : Chambres d'agriculture, CUMA, Etude PEREL, 2015 actualisée en 2024)

	UFL / kg MS	g PDIN / kg MS	g PDIE / kg MS	Prix plafonds en comptant 5% de perte au stockage/distribution (€/TMS)	Prix planchers, main d'œuvre comprise (€/TMS)
Foin bonne qualité	0,75	75	75	195*	150
Foin moyen	0,65	65	70	175*	150
Foin médiocre	0,60	50	60	155*	145
Ensilage RGI	0,88	80	70	220*	180
Ensilage RGA/TB	0,88	90	70	230*	160
Ensilage tardif	0,85	70	65	220*	150
Enrubannage jeune	0,80	85	80	210*	200
Enrubannage moyen	0,72	72	75	190*	180

Le prix de vente doit s'articuler entre l'offre du vendeur (prix planchers = coût de production) et les possibilités maximales de l'acheteur (prix plafond).

Ces éléments constituent des aides à la négociation mais en aucun cas un barème officiel.

L'équipe lait de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

JC Huchon(44), C Morin(53), G Chevallier(49), D Rondeau (72), L Gaboriau (85), C Zielinski (44-49)